



LES VÉHICULES CONTRACTUELS (MARCHÉS PUBLICS OU AMI) POUR LES PROJETS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Équipements photovoltaïques, ombrières
et recharges électriques

Formation sur 1 journée (7h)

Animée par David BLONDEL

Juriste, expert des Marchés publics et des AMI, service
commande publique de la Ville de Mantes-la-Jolie,
consultant Triacor Conseils, ancien Chef de service
Gestion domaniale, service juridique



LES VÉHICULES CONTRACTUELS (MARCHÉS PUBLICS OU AMI) POUR LES PROJETS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les collectivités territoriales, centres hospitaliers et établissements publics s'engagent massivement dans la transition énergétique en développant des infrastructures notamment photovoltaïques et des bornes de recharge électrique.

Ces projets d'envergure soulèvent des questions juridiques et techniques complexes : choix entre appels à manifestation d'intérêt (AMI) et marchés publics, durée d'amortissement, droits réels, clauses financières et garanties. La multiplicité des dispositifs contractuels et réglementaires exige une maîtrise précise des outils à disposition des acheteurs publics.

Cette formation d'une journée permet aux participants d'acquérir les clés pour sécuriser juridiquement leurs projets, éviter les pièges contractuels coûteux (indemnités excessives, durées inadaptées) et optimiser leurs choix stratégiques. Grâce à une approche pratique alternant apports théoriques, d'illustrations et d'analyse de clauses concrètes, les stagiaires repartiront avec les compétences nécessaires pour piloter efficacement leurs projets photovoltaïques et d'Infrastructure de Recharge pour Véhicule Électrique (IRVE), de la conception à l'exploitation.

HOT LINE

Au cours de l'année qui suit votre formation, vous bénéficierez d'une assistance-conseil assurée par votre formateur, auquel vous pourrez vous adresser par courriel ou par téléphone.



À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tout collaborateur chargé de lancer et piloter des projets visant à accélérer la transition écologique pour les collectivités territoriales, les établissements publics d'État disposant d'infrastructures ou d'une activité économique, ou encore pour leurs services déconcentrés.

- Responsable des marchés publics, acheteur public, rédacteur de marchés
- Responsable ou gestionnaire domanial, juridique, urbanisme et services opérationnels
- Juriste, chargé de missions, agent des services opérationnels

PRÉREQUIS

Connaissances de base de la réglementation des marchés publics



OBJECTIFS

- Identifier les principaux dispositifs contractuels et réglementaires applicables à des projets de cette nature
- Mettre en œuvre les procédures de passation adaptées à leurs projets d'infrastructures énergétiques
- Expliquer les enjeux juridiques et financiers des AMI et marchés publics dans le domaine de la transition énergétique
- Élaborer un cadre contractuel sécurisé intégrant l'ensemble des dimensions du projet (juridique, financière, technique, environnementale)



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

- Méthode pédagogique ouverte, basée sur une forte implication des stagiaires et la formalisation des notions transmises par des éclairages pratiques leur permettant de s'approprier les méthodes, les conseils, de ne pas décrocher et d'acquérir une pratique immédiatement applicable
- Un support pédagogique projeté et remis aux participants, complété des textes de références et supports opérationnels utiles dans le cadre de leur fonction
- En fin de formation : quiz pour mesurer l'intégration de l'enseignement et questionnaire d'évaluation / satisfaction



PRIX NET : 1090 €

LA JOURNÉE

8h45 Accueil et collation

9h00 **Présentation de la formation et du formateur**

Tour de table pour le recensement des besoins des stagiaires

LES APPELS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) D'IMPLANTATION PHOTOVOLTAÏQUES - BÂTIMENT ET OMBRIÈRES - ET BORNES ÉLECTRIQUES

9h15 **La durée de l'AMI**

- En fonction de l'amortissement des investissements
- Le risque d'une durée excessive
- Le recours à un « tail » (matelas) ?

10h00 **Les droits réels : un terrain de discussion**

- Bail Emphytéotique Administratif (BEA), droits réels, Autorisation ou Convention d'Occupation Temporaire (AOT-COT)
- La vérification du caractère immobilier des ouvrages et installations
- La cession et l'hypothèque
- L'indemnisation en cas de retrait ou réalisation pour motif d'intérêt général :
 - Analyse des offres toxiques et de l'indemnité réelle
 - Limitation de l'indemnisation

► **Illustration.** À partir d'un cas problématique de bornes électriques multi-services et d'un cas BEA photovoltaïque (les clauses types des droits réels)

10h30 Pause

10h45 **Les clauses financières**

- Redevance domaniale (partie fixe et variable) et de contrôle

► **Analyse de clauses financières « toxiques ».** À partir d'un cas de bornes électriques multi-service et BEA photovoltaïque (clauses « tiroirs »)

10h55 **La passation**

- Les pièces de l'AMI, la publicité, la mise en concurrence et la terminaison
- Critères d'appréciation : solidité économique, qualité environnementale, garanties d'exploitation

► **Illustration.** À partir d'AMI (RC et BEA)

11h25 **Les formalités au titre du Code de l'urbanisme**

11h40 **Les assurances maintenance et garanties**

- Garantie produit/performance des panneaux
- Assurance décennale
- Assurance perte d'exploitation ou perte de revenu en cas de défaut de l'installation

12h30 Déjeuner

LES MARCHÉS PUBLICS D'IMPLANTATION PHOTOVOLTAÏQUES - BÂTIMENT ET OMBRIÈRES - ET BORNES ÉLECTRIQUES

14h00 **Le recours à une AMO : le marché d'AMO**

14h15 **Les lots géographiques ou techniques sur un même site, avec un même opérateur proposant par exemple**

- L'installation d'ombrières solaires photovoltaïques sur les parkings
- La mise en place de bornes de recharges de véhicules électriques
- La mise en place d'un contrat de maintenance

► **Illustration.** À partir d'un marché d'AMO photovoltaïque

14h45 **Critères d'attribution**

- Intégrer la pondération multicritère équilibrée
- Pluralité de critères pondérés : prix/coût + technique + environnemental/social

► **Illustration.** À partir de plusieurs cas de marchés photovoltaïque et de bornes électriques

15h30 Pause

15h45 **Le cycle du marché : du prix à l'exploitation, en passant par l'attribution et les garanties/assurances**

- Les bornes électriques et l'implantation photovoltaïques
 - Prix adapté et sa révision
 - Gestion des aléas et les conditions de paiement
- Caractéristique de ces marchés publics
 - Objet mixte travaux/fournitures/services
 - La forte composante d'exploitation-maintenance et un encadrement réglementaire spécifique
- Les garanties et assurances
 - Garantie produit et performance des panneaux
 - Garantie décennale "photovoltaïque"
 - Responsabilité civile, assurance chantier
 - Garantie d'exploitation-maintenance
- Les pièces squelette des marchés photovoltaïque et bornes électriques : CCTP/CCAP type IRVE pour les bornes électriques
- Les pénalités en cas de défaillance pour les marchés photovoltaïque et bornes électriques
- Clauses environnementales et sociales spécifiques
 - Critères environnementaux et sociaux obligatoires
 - Clauses d'exécution responsables : origine des panneaux, insertion sociale locale

► **Analyse.** DCE des marchés d'implantation photovoltaïque et de bornes électriques

16h45 **Quiz d'évaluation et tour de table relatif aux objectifs visés**

17h00 Fin de la formation

VOTRE FORMATEUR



David BLONDEL

Juriste, expert des Marchés publics et des AMI, service commande publique de la Ville de Mantes-la-Jolie, consultant Triacor Conseils, ancien Chef de service Gestion domaniale, service juridique

Titulaire d'un DEA et d'une Maîtrise de droit public de l'Université de Rouen, David Blondel est un juriste spécialisé dans le droit de la commande publique et des AMI.

Fort de plus de 20 ans d'expérience dans le secteur public, il occupe depuis 2021 le poste de juriste marchés publics et AMI à la Ville de Mantes-la-Jolie. Il a précédemment exercé pendant 7 ans à la Ville de Suresnes où il s'est particulièrement distingué dans la gestion de montages contractuels complexes. Son expertise couvre l'ensemble des contrats de la commande publique, la domanialité publique et privée, le domaine public routier ainsi que la stratégie immobilière des collectivités.

Formateur reconnu depuis 1997, il intervient régulièrement pour le CNFPT, l'INSET, l'École des Ponts et d'autres organismes de formation. Il anime des sessions sur les propriétés publiques, les marchés publics et les montages contractuels complexes démontrant une capacité pédagogique confirmée dans la transmission de savoirs juridiques complexes.

David BLONDEL est également co-auteur de : « Quels véhicules juridiques pour la transition écologique : les équipements photovoltaïques, ombrières et recharges électriques ? » dans la revue « Contrats et Marchés Publics » de LexisNexis SA.

POUR VOUS INSCRIRE

- Envoyez ce formulaire par email à : ins@cfc.fr
- Téléphonez au service réservation au : 01 81 89 34 60
- Connectez-vous sur notre site internet : www.cfc.fr

Établissement / Organisme

Adresse

CP Ville

Tél. Email

N° SIRET Activité / Code NAF

Nom du responsable de formation (pour suivi du dossier)

Tél. Email

Nom du signataire de la convention de formation

Formation choisie

Nom de la formation ou du parcours

Lieu retenu Date(s) ou cycle(s)

Participant(s) :

1^{er} Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

2^e (-15 %) Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

3^e (-25 %) Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

Coût total **Code promo** **Financement OPCO** : ☐ oui ☐ non

N° du bon de commande

Les bons de commande pour CHORUS PRO doivent être transmis en amont de la session.

**Le(s) soussigné(s) accepte(nt)
les conditions générales de vente (ci-contre).**

Votre rencontre avec CFC s'est faite par :

- ☐ notre catalogue
- ☐ notre site internet
- ☐ notre newsletter
- ☐ un emailing
- ☐ appel téléphonique
- ☐ bouche-à-oreille

Date :

Cachet et signature

Réservation

Pour garantir votre participation à une session de formation, nous vous conseillons de réserver rapidement votre place sans pour cela vous engager fermement. Ainsi vous aurez la certitude de pouvoir prendre part à la formation à la date de votre choix indépendamment du processus de validation interne à votre établissement. Pour cela, contactez-nous au 01 81 89 34 60.

Confirmation

L'inscription deviendra définitive à réception de votre bulletin d'inscription ou du bon de commande.

Frais de participation, réduction

Prix net : **1090 €**

Les frais de participation comprennent : la formation, le dossier numérique regroupant les supports de travail, le café d'accueil, les pauses, les déjeuners. En cas de formation à distance : les frais de gestion et de support. Nous accordons des remises dès la 2^e inscription d'un même établissement pour une même formation. Afin de connaître notre politique commerciale, nous vous invitons à nous contacter au 01 81 89 34 60. Toute formation commencée et pour laquelle le stagiaire n'a exprimé aucun mécontentement au cours de la première demi-journée, est due en totalité. La formation est également due en totalité, si le stagiaire ne s'est pas présenté et qu'aucune demande d'annulation ne nous est parvenue avant le début de la formation. Une convention de formation simplifiée vous sera envoyée dès réception de votre inscription.

Paiement

1- Par mandat administratif et virement à notre compte : IBAN FR7610278060720002167024591 libellé avec le N° de la facture et le nom du participant.

2- Ou par chèque à l'ordre de CFC, avec la mention du titre de la formation, au dos du chèque.

Annulations, remplacement, report

Les annulations doivent nous être communiquées par écrit au plus tard 15 jours avant le début de la formation. Des frais d'annulation à hauteur de 10 % du montant total de la formation seront appliqués. Au-delà de cette limite, les frais de participations sont dus en totalité, néanmoins les participants pourront se faire remplacer. En cas d'absence en raison d'un empêchement majeur d'un participant et sous réserve d'avoir reçu le règlement de la facture de la session à laquelle il n'a pas pu prendre part, à titre commercial, CFC Formations propose un report de participation sur la session suivante de la formation. Les remplacements sont admis à tout moment, sans frais, sur simple avis précisant l'identité et les coordonnées du remplaçant. CFC Formations se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session de formation lorsque le nombre de stagiaires est insuffisant ou trop important pour garantir de bonnes conditions pédagogiques, ou encore si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent (grève des transports, intempéries...). La décision sera communiquée aux personnes concernées dans la mesure du possible au plus tard 5 jours avant le début de la formation. Un report d'inscription sera alors proposé.

Lieu de formation

Tous nos séminaires se déroulent dans des hôtels haut de gamme à proximité des gares ou au sein de notre centre de formation de Paris 14^{ème}. Le lieu exact de la formation vous sera précisé sur votre convocation au stage.

Garantie de qualité

Organisme certifié Qualiopi au titre de la catégorie d'actions de formation répondant aux 7 critères du Référentiel National Qualité. La qualité de nos formations et l'expertise de nos enseignants vous garantissent, si nous manquons à nos engagements, le remboursement intégral de vos frais de participation sur simple demande au cours de la première demi-journée de la session.

N° d'organisme de formation

11 92 21182 92 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Informatique et libertés - Gestion des données personnelles

Les informations communiquées sont indispensables au traitement de votre dossier d'inscription et sont destinées à nos services pour l'établissement des conventions de formation. CFC se réserve le droit de conserver et d'utiliser ces données pendant 3 ans. Conformément à l'article 27 de la loi "Informatique et libertés" du 6 juin 1978, vous pouvez accéder à ces informations et en demander éventuellement la rectification ou la suppression en adressant une demande par courrier ou par courriel. Nous nous accordons le droit de céder nos adresses, de les louer ou de les échanger avec d'autres sociétés, à l'exception d'un refus notifié par écrit de votre part.

Contact

CFC Formations - 97-99 avenue du Général Leclerc - 75014 Paris
Tél. : 01 81 89 34 60 - Email : ins@cfc.fr - Site web : www.cfc.fr